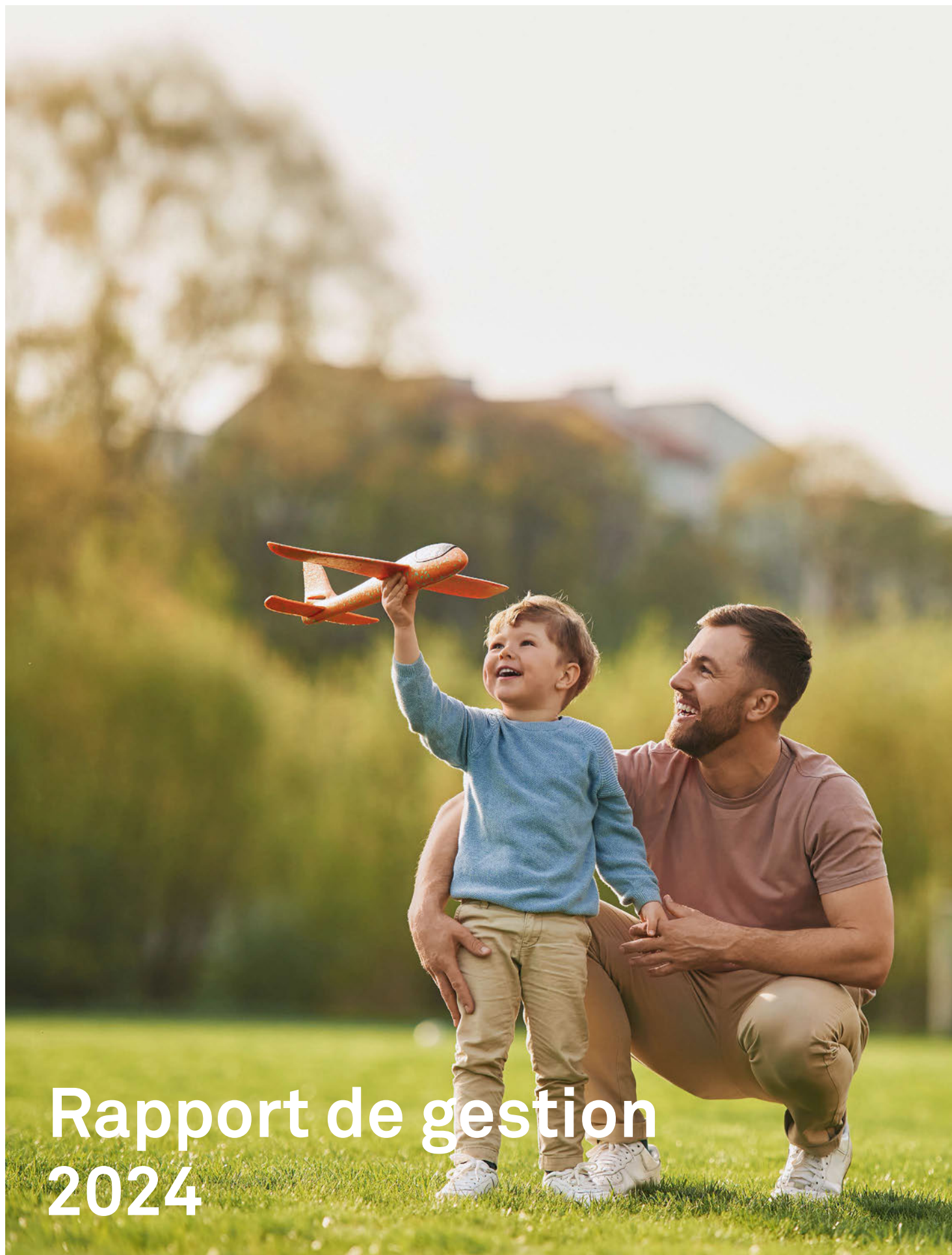




Rapport de gestion 2024

Helsana
Engagée pour la vie.

Contenu

Rapport

- 3** **Éditorial**
- 5** **Rapport annuel**
- 9** **Gouvernance d'entreprise**
- 10** Structure du Groupe et actionnariat
- 10** Structure du capital
- 11** Conseil d'administration
- 14** Direction d'entreprise
- 14** Rémunérations, participations et prêts
- 15** Droits de participation des actionnaires
- 16** Changement de contrôle et mesures de défense
- 16** Organe de révision
- 16** Gestion des risques et système de contrôle interne
- 16** Politique d'information

Finances

- 18** **Compte de résultat consolidé**
- 19** **Bilan consolidé**
- 20** **Tableau de flux de trésorerie consolidé**
- 21** **Tableau des fonds propres consolidés**
- 22** **Annexe aux comptes annuels consolidés du Groupe Helsana**
- 48** **Rapport de l'organe de révision**

Éditorial

2024 aura été une année particulière. Nous avons célébré notre 125^e anniversaire. Le 10 décembre 1899, 83 hommes courageux se réunissaient au restaurant Sonne à Zurich-Unterstrass pour fonder la caisse-maladie suisse Helvetia et poser la première pierre de notre histoire à la fois passionnante et mouvementée. En désaccord avec la direction et les prestations de l'ancienne Caisse générale suisse d'assurance-maladie leur vision de départ était la suivante : créer quelque chose de mieux. Une idée initiale qui prévaut encore aujourd'hui chez Helsana et qui nous motive à poursuivre l'écriture de notre histoire riche de succès.



Prof. Thomas D. Szucs
Président du Conseil d'administration



Roman Sonderegger
CEO

Dans l'exercice sous revue, le Groupe Helsana affiche un résultat annuel de 448 millions de francs et des fonds propres à hauteur de 3,2 milliards de francs. Le résultat actuariel positif s'élève à 140 millions de francs. Nous démontrons ainsi une fois de plus que nous sommes une entreprise solvable et fiable. Nos assurances complémentaires ont connu une évolution positive, aussi bien dans le domaine de la clientèle entreprises que privée. Dans l'assurance de base, notre politique de primes prévoyante vise un résultat actuariel équilibré. Le fait d'avoir adapté il y a deux ans déjà notre politique de primes en fonction de l'augmentation des coûts de la santé, a permis à nos clientes et clients de profiter doublement : de notre grande solvabilité d'une part et, pour 2025, d'une augmentation des primes inférieure à la moyenne du marché d'autre part. Ces éléments ont reçu un accueil très positif démontré par la confiance que nous font 108 000 clientes et clients supplémentaires. En outre, nous avons de nouveau réduit nos taux de charges d'exploitation.

L'année 2025 s'accompagnera de deux changements. Nous entamerons une nouvelle période stratégique et procéderons au passage de témoin pour la présidence du Conseil d'administration durant l'automne 2025. Nous aurons ainsi posé les bases pour les futurs chapitres de notre histoire à succès.

Nous remercions nos plus de 2 millions de clientes et clients de la fidélité et de la confiance accordées en 2024. Nous tenons également à remercier nos actionnaires, nos partenaires et l'ensemble de nos collaboratrices et collaborateurs – leur engagement constitue le fondement de notre réussite.



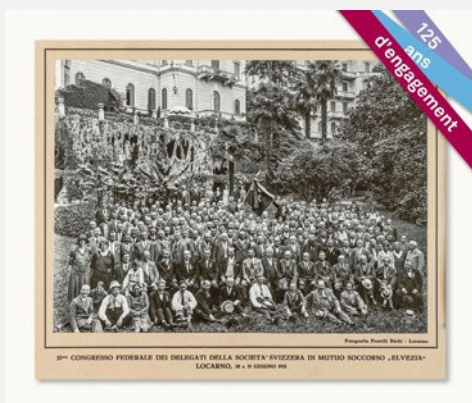
Prof. Thomas D. Szucs

Président du Conseil d'administration



Roman Sonderegger

CEO



La success story d'Helsana a commencé il y a 125 ans avec la création de la caisse-maladie Helvetia. À l'occasion de cet anniversaire, nous avons immortalisé l'« Helsana Story » avec des repères historiques et des anecdotes.

 125.helsana.ch

Rapport annuel



Le Groupe Helsana affiche pour 2024 un résultat annuel de 448 millions de francs. Le volume des primes a augmenté pour atteindre 8,2 milliards de francs et le taux de charges d'exploitation de 7,4 % a de nouveau baissé. Nous sommes parvenus à accroître nos fonds propres à 3,2 milliards de francs et démontrons une fois de plus notre solvabilité et notre fiabilité en qualité de partenaire dans le secteur de la santé.

L'année 2024 sous revue a été un exercice satisfaisant pour le Groupe Helsana. Une année durant laquelle Helsana a montré une fois de plus qu'elle est une entreprise durablement saine, un employeur attrayant et sûr et un partenaire fiable, à disposition de sa clientèle.

Un résultat réjouissant pour l'ensemble du Groupe

Affichant un résultat annuel de 448 millions de francs, l'évolution positive du Groupe Helsana se poursuit dans l'exercice 2024 sous revue. Avec un bénéfice de 140 millions de francs, le résultat actuariel a également augmenté de manière réjouissante, au même titre que le résultat des placements de capitaux qui s'élève à 367 millions de francs. Le volume des primes a augmenté en 2024 pour atteindre au total 8,2 milliards de francs. Le combined ratio du Groupe Helsana s'améliore de nouveau et s'élève désormais à 98,3 % (année précédente : 100,4 %). La discipline instaurée en matière de coûts a permis, comme l'année précédente, de réduire le taux de charges d'exploitation qui atteint 7,4 % pour l'exercice sous revue.

Primes encaissées

8,2

milliards de CHF

Fonds propres

3,2

milliards de CHF

Taux de charges d'exploitation

7,4

pour cent

Résultat annuel

448

millions de CHF

Les assurances complémentaires connaissent une évolution positive

L'activité des assurances complémentaires affiche un combined ratio total de 93,3 %. Avec un taux de 90,7 %, le domaine clientèle privée présente à nouveau une rentabilité satisfaisante. Dans le domaine clientèle entreprises également, l'évolution positive se poursuit avec un combined ratio de 97,4 % : d'une part, l'évolution constatée dans le domaine des indemnités journalières maladie a été favorable avec 97,9 %. D'autre part, l'activité de l'assurance-accidents reste rentable, avec un combined ratio de 95,1 %.

Un résultat très réjouissant dans l'assurance de base

En ce qui concerne l'assurance de base (AOS), le fait que nous ayons réagi il y a deux ans déjà à la hausse des coûts de la santé en adoptant une politique de primes prévoyante a porté ses fruits. Dans l'exercice sous revue, les primes encaissées couvrent pratiquement les coûts des prestations et les charges d'exploitation. Le combined ratio s'élève à 100,1 %. C'est pourquoi notre clientèle a bénéficié pour 2025 d'une hausse des primes inférieure à la moyenne du marché et que nous avons pu attirer 108 000 nouveaux clients.

Faire face à la hausse des coûts

Comme ce fut déjà le cas l'année précédente, nous avons à nouveau réduit le taux de charges d'exploitation du Groupe Helsana à 7,4 %. En outre nous mettons l'accent sur le contrôle des prestations, nous nous engageons en faveur de réformes importantes en matière de politique de la santé et nous œuvrons pour une plus grande transparence dans la tarification des médicaments et des produits médicaux.

Une base de fonds propres solide

Avec des fonds propres à hauteur de 3,2 milliards de francs, le Groupe Helsana est une entreprise financièrement solide et donc parée au mieux pour faire face aux évolutions futures. Toutes les sociétés remplissent les exigences légales en matière de solvabilité. À l'échelle du Groupe, le résultat des placements de capitaux s'élève à 367 millions de francs, avec une performance de 7,23 %. Avec 0,82 points de pourcentage, la surperformance est à nouveau très positive.

De nouveaux produits et services

Dans le modèle d'assurance alternatif BeneFit PLUS Flexmed, notre clientèle a désormais accès à 1400 médecins de famille Flexmed et cabinets de groupe. De plus, nous avons intégré une solution de soins numérique, le Symptom Checker, dans l'app du réseau de santé Compassana. L'app certifiée sur le plan médical effectue une première évaluation du problème de santé avec l'aide de l'IA et fournit une recommandation d'action aux clientes et clients.

Le produit d'assurance complémentaire PRIMEO a été complété de prestations supplémentaires, comme le rooming-in (un ou une proche peut passer la nuit à l'hôpital), l'aide-ménagère et la garde d'enfants. De plus, notre assurance protection juridique ADVOCARE PLUS/EXTRA peut désormais être souscrite sans être associée aux produits TOP ou COMPLETA. Le produit HOSPITAL Demi-Privée/Privée offre désormais un service d'accompagnement hospitalier. Il s'agit d'un accompagnement personnalisé gratuit par un ou une spécialiste qui s'occupe de toutes les questions avant, pendant et après le séjour hospitalier.

Unis et plus forts en tant que branche

Le 14 août 2024, le Conseil fédéral a déclaré de force obligatoire générale l'accord de branche relatif à l'activité d'intermédiaire. Il interdit notamment le démarchage téléphonique dans l'assurance de base et l'assurance complémentaire, et définit des normes de qualité pour les intermédiaires. Nous appliquons rigoureusement cet accord de branche.

De plus, Helsana, avec d'autres grands assureurs-maladie, ont annoncé en juin 2024 leur décision de fonder une nouvelle association sectorielle pour l'assurance de base. La nouvelle association « prio.swiss » sera opérationnelle début 2025. Elle devrait mettre un terme à la situation actuelle qui comprend deux associations faïtières et renforcer durablement la représentation des intérêts du secteur de l'assurance-maladie.

Des réformes importantes en matière de politique de la santé

En 2024 également, Helsana s'est engagée et impliquée dans des thèmes majeurs liés à la politique de la santé. On citera en particulier :

- L'initiative d'allègement des primes et l'initiative visant à limiter les coûts en juin : elles ont été toutes deux rejetées par le peuple suisse, ce qui est dans l'intérêt d'Helsana.
- L'arrêt du Conseil fédéral concernant la structure tarifaire TARMED pour les prestations médicales ambulatoires en juin : le tarif TARMED en vigueur depuis 2004 sera enfin remplacé le 1^{er} janvier 2026 par la nouvelle structure tarifaire de prestations individuelles TARDOC et par les forfaits ambulatoires.
- La votation populaire concernant l'initiative « Financement uniforme » en novembre : le peuple a approuvé à 53,3 % le projet qui vise à éliminer les nombreuses incitations inopportunes dans le secteur de la santé.

Lancement d'une nouvelle période stratégique

Le changement d'année 2024/2025 s'accompagne du lancement de notre nouvelle période stratégique. Dans le cadre de notre stratégie « Assurer la santé tout au long de la vie », nous nous focalisons, en tant que leader du marché, sur notre activité de base et élargissons notre offre avec de nouveaux domaines thématiques pertinents pour nos clientes et clients. L'accent est mis en particulier sur les thèmes Désir d'enfant et grossesse, Santé mentale, Vie autonome et habitat, Épargne santé et Longévité.

La gestion d'entreprise durable est importante pour Helsana, c'est pourquoi elle est désormais ancrée comme objectif explicite dans notre stratégie d'entreprise. Nous publierons fin mai le rapport de durabilité complet sur le site Internet d'Helsana.

Gouvernance d'entreprise



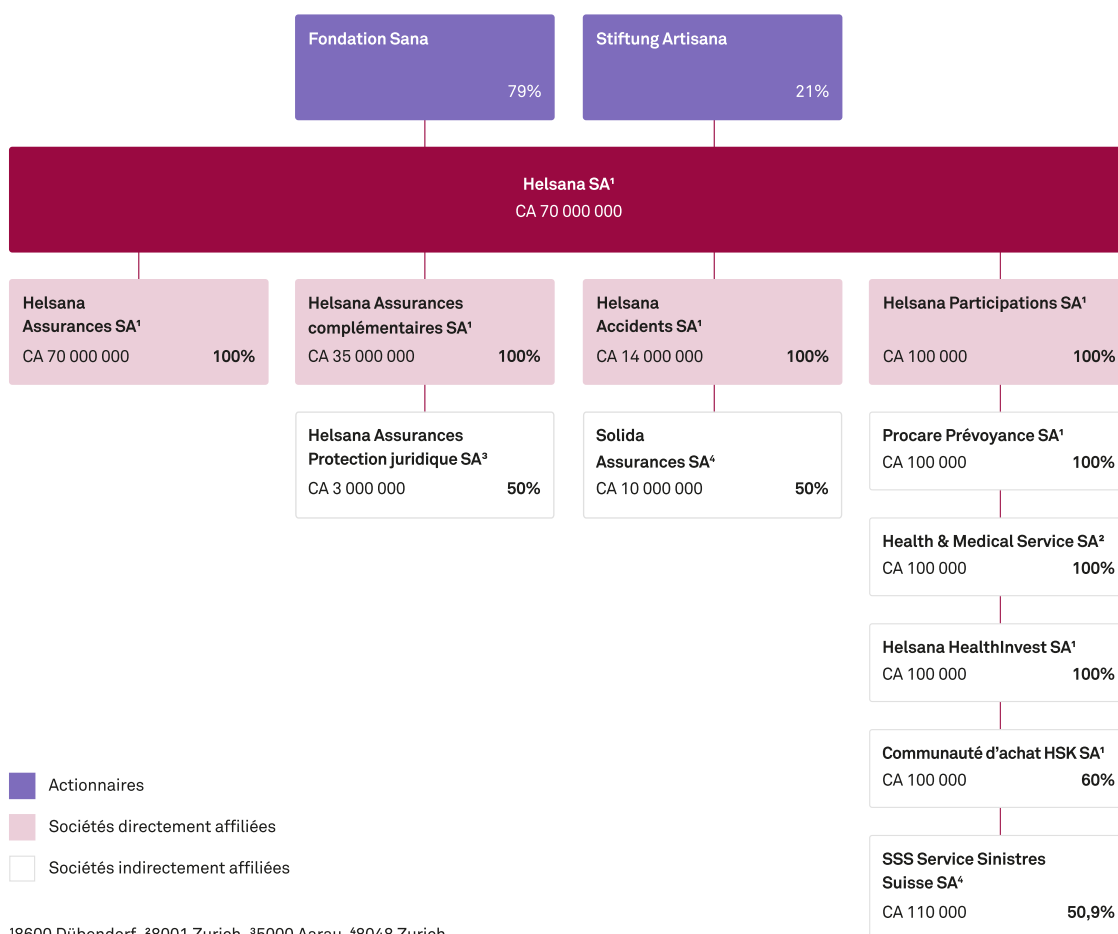
Une gestion d'entreprise responsable est à la fois la base et l'objectif de la gouvernance d'entreprise. Chez Helsana, c'est la condition sine qua non d'une gestion et d'une organisation transparentes.

Une gestion d'entreprise durable, basée sur la confiance

En matière de transparence et de responsabilités, Helsana se conforme aux recommandations du « Code suisse de bonnes pratiques pour la gouvernance d'entreprise ». Notre **code de conduite** contient les principes éthiques de notre entreprise tels qu'ils ont été formulés par le Conseil d'administration et que tous les collaborateurs et collaboratrices d'Helsana s'engagent à respecter. Il comprend les valeurs et principes fondamentaux communs pour le travail quotidien. Il promeut également une vision commune de ce qui constitue une pratique professionnelle honnête et éthique.

1. Structure du Groupe et actionariat

Les actionnaires d'Helsana SA sont les fondations Sana et Artisana. La fondation Sana détient 79 % du capital-actions de CHF 70 millions. Son conseil comprend vingt-et-un membres et un comité de sept membres. La fondation Artisana détient 21 % du capital-actions et est gérée par un conseil de sept membres.



Le périmètre de consolidation d'Helsana n'affiche aucune participation dans des sociétés cotées en bourse et aucune participation croisée où, des deux côtés, la participation dépasse une valeur limite de 5 % en termes de capital ou de voix.

2. Structure du capital

Le capital-actions d'Helsana SA de 70 millions de francs est réparti en 70 000 actions nominatives entièrement libérées d'une valeur nominale de 1000 francs. Chaque action donne droit à son détenteur à une voix à l'assemblée générale. Les actions nominatives ne peuvent être transférées qu'avec l'approbation du Conseil d'administration. Le capital-actions n'a pas été modifié au cours des trois derniers exercices. Il n'existe pas de règle d'admissibilité pour l'inscription de « nomines ».

Il n'existe pas d'actions privilégiées ou d'actions à droit de vote privilégié et il n'y a pas de bons de participation en suspens. Il n'existe pas non plus de capital conditionnel ou autorisé et de bons de jouissance. Helsana n'a pas émis d'obligations convertibles ou d'options et aucun instrument de ce type n'est en circulation.

3. Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est responsable de la gestion stratégique du Groupe Helsana. Il est composé d'un Président et de huit membres au total. Il comprend uniquement des membres non exécutifs. Aucun des membres n'a fait partie de la direction d'une entreprise du Groupe Helsana au cours des trois derniers exercices. En outre, ils n'entretiennent pas de relations commerciales avec le Groupe Helsana, ou ses sociétés, qui pourraient les influencer dans l'exercice de leur fonction.

Les membres du Conseil d'administration sont élus individuellement par l'assemblée générale annuelle pour un mandat d'un an. Une réélection est possible. Au total, le mandat ne peut pas durer plus de 16 ans. De plus amples informations sur la présidence et les membres du Conseil d'administration sont disponibles sous helsana.ch/ca.

3.1 Organisation interne du Conseil d'administration

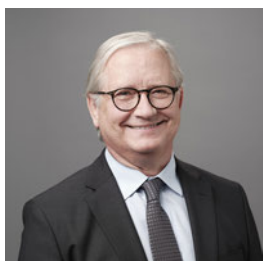
L'organisation du Conseil d'administration et de la Direction est précisée dans le règlement d'organisation, qui définit les tâches, compétences et responsabilités du Conseil d'administration, de ses commissions, de la révision interne et de la direction, ainsi que l'établissement de rapports.

Le Conseil d'administration est l'autorité de direction suprême du Groupe Helsana. Quatre commissions permanentes assistent le Conseil d'administration dans son travail, notamment dans la coordination, la prise de position et la préparation de ses décisions. Peuvent s'y ajouter d'éventuelles commissions techniques si certaines tâches l'exigent. Le Conseil d'administration se réunit au moins quatre fois par an ou plus fréquemment selon l'évolution des affaires. Pendant l'exercice 2024, le Conseil d'administration s'est réuni dix fois.

Quatre commissions permanentes soutiennent le Conseil d'administration dans son travail :

Commission d'entreprise, des indemnisations et des nominations

Composition



Prof. Thomas D. Szucs,
docteur en médecine
et en droit
(président)



Lorenz Hirt, docteur en
droit



Benedikt Koch,
docteur en sciences
techniques

Obligations et compétences

La commission d'entreprise, des indemnisations et des nominations coordonne et prépare l'ensemble des dossiers concernant les affaires qui doivent être soumises au Conseil d'administration. Elle prépare également la rémunération de la Direction d'entreprise et des membres du Conseil d'administration.

(quatorze séances en 2024)

Commission d'audit et de gestion des risques

Composition



Joachim Masur
(président)



**Nina Arquint, docteure
en droit**



Reto Egloff



**Lorenz Hirt, docteur en
droit**

Obligations et compétences

La commission d'audit et de gestion des risques se charge de l'examen préalable de toutes les affaires comptables, de l'examen et de l'information à l'attention du Conseil d'administration. Elle prépare les dossiers en vue de leur traitement au sein du Conseil d'administration. De plus, elle informe le Conseil d'administration du travail et des rapports de l'organe de révision externe et de la révision interne, ainsi que de la situation en matière de gestion des risques et du système de contrôle interne (SCI). Elle est également responsable de l'élection du responsable de révision interne, et de la coordination de la planification pour les révisions internes et externes.

(cinq séances en 2024)

Commission d'investissement

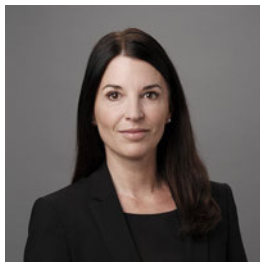
Composition



**Prof. Thomas D. Szucs,
docteur en médecine
et en droit**
(président)



Yves Cuendet



**Prof. Michèle
F. Sutter-Rüdisser,
docteure en économie**

Obligations et compétences

Parmi les tâches de la commission d'investissement figurent l'examen préalable et l'avis à l'intention du Conseil d'administration pour la rédaction de rapports trimestriels et annuels concernant les actifs immobilisés, l'examen préalable et l'avis à l'attention du Conseil d'administration concernant la « Value at Risk », la stratégie de placement ainsi que les affaires de placement du ressort du Conseil d'administration.

(quatre séances en 2024)

Commission de numérisation

Composition



Prof. Sita Mazumder,
docteure en économie
(présidente)



Prof. Thomas D. Szucs,
docteur en médecine
et en droit



Benedikt Koch,
docteur en sciences
techniques

Obligations et compétences

La commission de numérisation est chargée de l'élaboration et du développement de la stratégie de numérisation du Groupe Helsana à l'intention du Conseil d'administration. Elle a pour objectif la promotion et le renforcement de la « maturité numérique » et la garantie de la durabilité du développement du Groupe Helsana en matière de numérisation.

(quatre séances en 2024)

3.2 Révision interne

Le service de révision interne soutient le Conseil d'administration dans son travail et fournit des prestations de contrôle indépendantes visant à améliorer la gestion du risque, le système de contrôle interne (SCI) et les processus commerciaux. Il coordonne son travail avec l'organe de révision externe et avec les fonctions internes Assurance. Le service de révision interne suit une approche basée sur le risque. Il dépend directement de la présidence de la commission d'audit et de gestion des risques et établit un rapport trimestriel à l'attention du Conseil d'administration.

4. Direction d'entreprise

La Direction d'entreprise est responsable de la conduite opérationnelle du Groupe Helsana. Elle est composée de cinq membres. Roman Sonderegger, CEO, est responsable de la direction opérationnelle. Des informations complémentaires sur le CEO et les membres de la Direction d'entreprise sont disponibles sur helsana.ch/direction-d-entreprise.

5. Rémunérations, participations et prêts

Le Conseil d'administration fixe la rémunération de ses membres sur proposition de la commission d'entreprise et des indemnités. Ladite commission décide de la rémunération des membres de la Direction d'entreprise conformément aux directives du Conseil d'administration. La rémunération globale de la Direction d'entreprise est composée d'un salaire annuel fixe, d'une part variable ainsi que des contributions de l'employeur aux assurances sociales et à la caisse de pension. La part variable dépend de la réalisation des objectifs.

Rémunération des membres en fonction

Le Groupe Helsana communique séparément, pour chacun de ces deux organes, la rémunération individuelle la plus élevée. En 2024, la rémunération des membres du Conseil d'administration et de la Direction d'entreprise en fonction s'est présentée comme suit.

La rémunération totale des membres du Conseil d'administration s'est élevée à 1 133 730 francs. Ce montant inclut toutes les rémunérations pour les fonctions exercées au sein du Conseil d'administration et de ses quatre commissions permanentes. Le président du Conseil d'administration a été rémunéré à hauteur de 306 233 francs. Ce montant inclut les honoraires pour la présidence et la direction de commissions du Conseil ainsi que pour les fonctions exercées au sein d'autres commissions et associations.

La rémunération globale des cinq membres de la Direction d'entreprise se composait de paiements en numéraire à hauteur de 2 319 345 francs, de cotisations de prévoyance d'un montant de 404 158 francs et d'autres émoluments pour une somme de 88 192 francs. Le CEO perçoit un paiement en numéraire de 667 574 francs, des cotisations de prévoyance de 111 329 francs et d'autres émoluments de 16 823 francs. Les paiements en numéraire incluent le salaire de base et toutes les parts variables.

Les membres de la Direction d'entreprise doivent verser à l'entreprise les tantièmes, honoraires et autres rémunérations qu'ils ont perçus dans le cadre de leurs mandats pour le compte du Groupe Helsana. Aucun honoraire ou rémunération supplémentaire devant être rendu public n'a été versé aux membres du Conseil d'administration ou de la Direction d'entreprise.

6. Droits de participation des actionnaires

Chaque action donne droit à une voix lors de l'assemblée générale. Il n'y a pas d'actions privilégiées ou d'actions à droit de vote privilégié. Les actionnaires peuvent se faire représenter à l'assemblée générale au moyen d'une procuration écrite. Le mandataire ne doit pas être lui-même actionnaire. Aucune règle statutaire ne limite le droit de vote ou la participation à l'assemblée générale. Les décisions sont prises à la majorité des voix représentées, sauf disposition contraignante contraire relevant de la loi ou des statuts. Les statuts ne définissent aucun quorum.

L'assemblée générale ordinaire a lieu tous les ans, dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice. Elle est convoquée par le Conseil d'administration, les liquidateurs, l'organe de révision ou l'assemblée générale elle-même. Le Conseil d'administration convoque également une assemblée générale quand des actionnaires représentant au moins dix pour cent du capital-actions ou des droits de vote en font la demande par écrit, avec mention des points à mettre à l'ordre du jour ainsi que des propositions. La convocation de l'assemblée générale ordinaire se fait au moins 20 jours avant la date de la réunion. L'invitation doit comporter les points à l'ordre du jour ainsi que les propositions du Conseil d'administration et, le cas échéant, des actionnaires.

Helsana SA tient un registre des actions nominatives où sont inscrits les détenteurs et les usufruitiers, avec mention de leur nom et de leur adresse.

7. Changement de contrôle et mesures de défense

Helsana SA n'étant pas cotée en bourse, la société n'a pas l'obligation d'émettre une offre publique d'achat. Aucune clause de changement de contrôle n'a été incluse dans des conventions ou des plans au bénéfice des membres du Conseil d'administration et/ou de la Direction d'entreprise ou d'autres cadres d'Helsana.

8. Organe de révision

Conformément aux statuts, l'organe de révision est nommé pour une année. Le mandat du réviseur responsable est limité à sept ans. Il s'étend à la grande majorité des sociétés comprises directement ou indirectement dans le périmètre de consolidation d'Helsana. La société de révision contrôle notamment les comptes annuels et les comptes consolidés, qu'elle soumet à l'assemblée générale conformément aux dispositions légales et statutaires.

La société Ernst & Young SA à Zurich était depuis 2006 l'organe de révision du Groupe Helsana. Rolf Bächler exerçait la fonction de réviseur responsable depuis 2017. Lors de l'assemblée générale de 2024, la société PricewaterhouseCoopers SA, Zurich, a été choisie comme organe de révision. Le réviseur responsable est dorénavant Martin Schwörer. Les honoraires pour les travaux de révision se sont élevés à 682 526 francs en 2024. Aucuns honoraires additionnels n'ont été perçus pour des prestations de conseils au cours de l'année sous revue.

9. Gestion des risques et système de contrôle interne

Helsana dispose d'un système de gestion des risques efficace, systématique et couvrant toute l'entreprise ainsi que d'un système de contrôle interne (SCI). Ces derniers se fondent sur le modèle dit des trois lignes de défense et font partie intégrante de la direction d'entreprise. Ils aident à réaliser les objectifs de l'entreprise et à assurer la pérennité et la réussite du Groupe Helsana. Ces systèmes sont conformes aux dispositions du Code suisse des obligations, de la loi sur la surveillance des assurances (LSA) et de la loi sur la surveillance de l'assurance-maladie (LSAMal).

La Direction d'entreprise et le Conseil d'administration reçoivent régulièrement des rapports sur les principaux contrôles et risques, leur évolution ainsi que les mesures prises pour en limiter l'impact et les maîtriser.

10. Politique d'information

Le Groupe Helsana informe ses actionnaires, ses collaborateurs et collaboratrices et sa clientèle de manière complète, ouverte et régulière. La rubrique « **Groupe Helsana** » du site Internet de la société regroupe des informations sur la stratégie de l'entreprise, la structure juridique, la gouvernance d'entreprise, les communiqués de presse et les rapports annuels (y compris les rapports de durabilité) ainsi que d'autres informations spécifiquement destinées à différents groupes cibles.

Les résultats du Groupe Helsana sont publiés une fois par an. Les communiqués de presse sont disponibles sur le site Internet de la société. Le rapport annuel est disponible en allemand, français, italien et anglais. Il peut être consulté sur le site Internet à partir du jour de la publication des résultats de l'exercice écoulé.

Outre l'assemblée générale, une réunion d'information destinée aux actionnaires a lieu tous les ans en septembre, généralement au siège d'Helsana.

Comptes Consolidés du Groupe Helsana



Compte de résultat consolidé

Montants en milliers de francs	Annexe	2024	2023
Primes acquises pour propre compte	4	8 245 612	7 813 440
Charges de sinistres et de prestations		-7 754 169	-7 509 333
Modification des provisions techniques		-2 231	-109 224
Charges de sinistres et de prestations pour propre compte	4	-7 756 400	-7 618 556
Modification des provisions techniques de fluctuation et de sécurité	12	-16 238	49 070
Taux d'intérêt technique		4 201	4 299
Compensation des risques entre assureurs		347 605	348 541
Participation des assurés aux excédents		-77 796	-25 464
Charges d'exploitation pour propre compte	4	-607 332	-603 042
Compte de résultat technique		139 651	-31 713
Produits des placements de capitaux	5	1 027 268	957 798
Charges des placements de capitaux ¹	5	-478 796	-589 637
Variation de la provision pour risques liés aux placements de capitaux	14	-181 820	-286 000
Résultat des placements de capitaux		366 652	82 161
Dont résultat de la méthode de mise en équivalence ¹		21 514	-43 664
Charges d'intérêts techniques		-4 201	-4 299
Autres produits d'exploitation	4	51 468	45 223
Autres charges d'exploitation	4	-27 403	-34 307
Résultat d'exploitation		526 167	57 065
Résultat hors exploitation	4	-16 161	-12 742
Résultat exceptionnel	4	30	0
Résultat consolidé avant impôts		510 037	44 323
Impôts sur les bénéfices	4	-62 297	-32 835
Résultat consolidé		447 740	11 487
Part des minoritaires dans le résultat		-391	-369

¹ Correction de l'évaluation: nous renvoyons aux explications des annexes 5 et 6 sur l'évaluation des participations à des compagnies d'assurance.

Bilan consolidé

Montants en milliers de francs	Annexe	31.12.2024	31.12.2023
Actifs			
Placements de capitaux ¹	6, 7	7 818 521	7 260 006
Impôts différés actifs		29 188	47 011
Immobilisations corporelles	8	3 637	4 781
Comptes de régularisation actifs	9	488 859	398 962
Créances	10	571 007	581 790
Liquidités		443 130	296 943
Total de l'actif		9 354 342	8 589 493
Passifs			
Capital de l'entité		70 000	70 000
Réserves provenant de primes		405 601	405 601
Réserves provenant de bénéfices ¹		2 292 602	2 285 360
Résultat consolidé ¹		447 740	11 487
Fonds propres		3 215 943	2 772 448
Dont part des minoritaires dans le capital		2 276	2 131
Provisions techniques pour propre compte	11	2 674 301	2 672 068
Provisions techniques de fluctuation et de sécurité	12	1 275 096	1 258 860
Provisions non techniques	13	26 695	51 910
Provisions pour risques liés aux placements de capitaux	14	1 046 020	864 200
Comptes de régularisation passifs	9	83 178	26 279
Impôts différés passifs	12	0	238
Dettes	10	1 033 109	943 490
Capitaux étrangers		6 138 399	5 817 045
Total du passif		9 354 342	8 589 493

¹ Correction de l'évaluation: nous renvoyons aux explications des annexes 5 et 6 sur l'évaluation des participations à des compagnies d'assurance.

Tableau de flux de trésorerie consolidé

Montants en milliers de francs	Annexe	2024	2023
Résultat consolidé¹		447 740	11 487
Amortissements/réévaluations des placements de capitaux ¹	6	-444 079	-344 846
Bénéfices proportionnels résultant de l'application de la méthode de mise en équivalence ¹	6	-21 514	43 665
Amortissements/réévaluations des immobilisations incorporelles	8	0	390
Amortissements/réévaluations des immobilisations corporelles	8	1 494	1 427
Amortissements/réévaluations des créances		19 576	-20 356
Variation des provisions techniques pour propre compte	11	2 231	109 224
Modification des provisions techniques de fluctuation et de sécurité	12	16 238	-49 069
Variation des provisions non techniques	13	-25 214	17 735
Variation de la provision pour risques liés aux placements de capitaux	14	181 820	286 000
Bénéfice/perte provenant de réalisations d'immobilisations corporelles	8	0	-41
Variation des comptes de régularisation actifs	9	-89 899	-232 698
Variation des impôts différés sur les bénéfices		17 586	-19 101
Variation des créances	10	-8 793	-44 374
Variation des comptes de régularisation passifs	9	56 899	-3 826
Variation des dettes	10	89 618	-151 652
Flux de trésorerie de l'activité d'exploitation		243 704	-396 035
Investissements/désinvestissements dans les placements de capitaux	6	-92 922	320 296
Investissements dans les immobilisations corporelles	8	-350	-3 885
Flux de trésorerie de l'activité d'investissement		-93 272	316 411
Distribution de bénéfices aux actionnaires		-4 000	0
Distribution de bénéfices aux minoritaires		-245	-491
Flux de trésorerie de l'activité de financement		-4 245	-491
Flux de trésorerie total = variation «Liquidités»		146 187	-80 116
État initial des liquidités au 01.01.		296 943	377 059
État final des liquidités au 31 décembre		443 130	296 943
Variation des liquidités²		146 187	-80 116

¹ Correction de l'évaluation: nous renvoyons aux explications des annexes 5 et 6 sur l'évaluation des participations à des compagnies d'assurance.

² Liquidités: Espèces, avoirs à vue auprès de banques et d'autres instituts financiers et quasi-monnaies pouvant être convertis à tout moment en liquidités.

Tableau des fonds propres consolidés

Montants en milliers de francs	Capital de l'entité	Réserves provenant de primes	Réserves provenant de bénéfices	Résultat consolidé	Total	Part des minoritaires dans le capital
Situation au 31.12.2023	70 000	405 601	2 285 360	11 487	2 772 448	2 131
Affectation du bénéfice			11 487	-11 487		
Distribution de dividendes			-4 245		-4 245	-245
Résultat de l'exercice				447 740	447 740	391
Situation au 31.12.2024	70 000	405 601	2 292 602	447 740	3 215 943	2 276

Montants en milliers de francs	Capital de l'entité	Réserves provenant de primes	Réserves provenant de bénéfices	Résultat consolidé	Total	Part des minoritaires dans le capital
Fonds propres au 31 décembre 2022 (avant la reclassification)	70 000	405 601	2 706 862	-523 385	2 659 078	2 254
Correction de l'évaluation des participations ¹			102 374		102 374	
Fonds propres au 1er janvier 2023 (après la reclassification)	70 000	405 601	2 809 236	-523 385	2 761 452	2 254
Affectation du bénéfice			-523 385	523 385		
Distribution de dividendes			-491		-491	-491
Résultat de l'exercice				11 487	11 487	369
Situation au 31.12.2023	70 000	405 601	2 285 360	11 487	2 772 448	2 132

¹ Correction de l'évaluation: nous renvoyons aux explications des annexes 5 et 6 sur l'évaluation des participations à des compagnies d'assurance.

Annexe aux comptes annuels consolidés du Groupe Helsana



1. Compte de résultat – informations complémentaires sur les secteurs d'activité (branches)

Montants en milliers de francs	Assurances selon la LAMal ¹		Assurances selon la LCA ²		Assurances selon la LAA ³		Autres ⁴		Élimination		Total	
	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023
Primes acquises pour propre compte	6 094 152	5 718 750	1 994 855	1 953 555	156 605	141 136	0	0	0	0	8 245 612	7 813 440
Charges de sinistres et de prestations	-6 180 966	-5 975 060	-1 453 474	-1 423 120	-119 730	-111 153	0	0	0	0	-7 754 169	-7 509 333
Variation des provisions techniques	74 529	-60 725	-60 903	-80 718	-15 856	32 219	0	0	0	0	-2 231	-109 224
Charges de sinistres et de prestations pour propre compte	-6 106 437	-6 035 785	-1 514 377	-1 503 838	-135 586	-78 934	0	0	0	0	-7 756 400	-7 618 556
Modification des provisions techn. de fluctuation et de sécurité	-74 292	6 719	43 660	69 853	14 394	-27 503	0	0	0	0	-16 238	49 070
Taux d'intérêt technique	0	0	0	0	4 201	4 299	0	0	0	0	4 201	4 299
Compensation des risques entre assureurs	347 605	348 542	0	0	0	0	0	0	0	0	347 605	348 541
Participation des assurés aux excédents	-1 643	-744	-74 811	-23 032	-1 342	-1 688	0	0	0	0	-77 796	-25 464
Charges d'exploitation pour propre compte	-260 455	-257 447	-316 272	-316 410	-30 606	-29 185	0	0	0	0	-607 332	-603 042
Compte de résultat technique	-1 070	-219 966	133 055	180 128	7 666	8 125	0	0	0	0	139 651	-31 713
Produits des placements de capitaux	302 884	328 705	409 046	373 902	156 164	138 453	191 044	166 737	-50 000	-50 000	1 027 268	957 798
Charges des placements de capitaux	-155 439	-191 591	-184 376	-220 357	-47 286	-110 935	-73 566	-66 754	0	0	-478 796	-589 637
Variation de la provision pour risques liés aux placements de capitaux	-18 640	-83 000	-85 440	-123 000	-35 270	-45 000	-42 470	-35 000	0	0	-181 820	-286 000
Résultat des placements de capitaux	128 805	54 114	139 230	30 545	73 608	-17 482	75 008	64 983	-50 000	-50 000	366 652	82 161
Charges d'intérêts techniques	0	0	0	0	-4 201	-4 299	0	0	0	0	-4 201	-4 299
Autres produits d'exploitation	17 362	10 006	40 023	39 075	960	1 542	1 176	1 906	-8 053	-7 305	51 468	45 223
Autres charges d'exploitation	-8 649	-9 667	-25 515	-28 625	-676	-865	-616	-2 455	8 053	7 305	-27 403	-34 307
Résultat d'exploitation	136 449	-165 513	286 793	221 123	77 357	-12 979	75 568	64 434	-50 000	-50 000	526 167	57 065
Résultat hors exploitation	1 546	954	-8	-95	2	-17	-17 700	-13 585	0	0	-16 161	-12 742
Résultat exceptionnel	0	0	0	0	0	0	30	0	0	0	30	0
Résultat consolidé avant impôts	137 995	-164 558	286 784	221 028	77 359	-12 996	57 898	50 849	-50 000	-50 000	510 037	44 323
Impôts sur les bénéfices	0	0	-48 940	-38 647	-10 031	3 399	-3 326	2 411	0	0	-62 297	-32 835
Résultat consolidé	137 995	-164 558	237 844	182 382	67 328	-9 597	54 572	53 260	-50 000	-50 000	447 740	11 487
Part des minoritaires dans le résultat	0	0	0	0	0	0	-391	-369	0	0	-391	-369

¹ **Assurances selon la LAMal** Cette branche regroupe les sociétés qui proposent des assurances obligatoires des soins et des assurances facultatives d'indemnités journalières selon la LAMal.

² **Assurances selon la LCA** Cette branche regroupe les sociétés qui proposent des produits d'assurance selon la LCA.

³ **Assurances selon la LAA** Cette branche regroupe les sociétés qui proposent des produits d'assurance selon la LAA.

⁴ **Autres** Cette branche regroupe toutes les autres sociétés.

2. Principes de consolidation et d'établissement des comptes

Généralités

Les comptes annuels consolidés 2024 sont établis conformément aux recommandations relatives à la présentation des comptes (Swiss GAAP RPC) et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats (true & fair view). Les normes Swiss GAAP RPC forment un tout. Toutes les recommandations formulées doivent dès lors être appliquées.

La norme Swiss GAAP RPC 41 est entrée en vigueur le 1.1.2012 pour les clôtures individuelles des assureurs-maladie LAMal. Le Groupe Helsana utilise les RPC 30 (consolidation) et RPC 41 depuis l'exercice 2015. L'utilisation des Swiss GAAP RPC est un choix volontaire.

Périmètre de consolidation

Les comptes annuels consolidés englobent toutes les entreprises contrôlées directement ou indirectement par Helsana. Tel est habituellement le cas lorsqu'Helsana détient directement ou indirectement plus de 50 pour cent des droits de vote d'une société. Les sociétés acquises durant l'exercice sont intégrées dans les comptes consolidés à partir de la date de la remise des activités à Helsana, et toutes les sociétés vendues sont sorties du périmètre à partir de la date d'aliénation.

Modification du périmètre de consolidation

Il n'y a pas eu de changement dans le périmètre de consolidation en 2024.

Ecarts d'arrondi

Tous les montants présentés dans les comptes annuels sont arrondis en milliers de CHF. En conséquence, dans certains cas, il est possible que l'addition des montants arrondis fasse apparaître un écart par rapport au total arrondi indiqué.

2.1 Méthode de consolidation

Consolidation intégrale

L'intégration des sociétés se fait selon la méthode de la consolidation intégrale. La consolidation du capital se fait selon la méthode anglo-saxonne (purchase method). Les actifs et les capitaux étrangers des sociétés acquises font l'objet d'une réévaluation à la date du changement de contrôle selon des principes du groupe Helsana ; les plus-values et moins-values sont attribuées aux postes concernés du bilan et la différence restante entre le prix de vente et les fonds propres déterminés selon les principes de présentation des comptes du groupe, c'est-à-dire le goodwill, est entièrement amortie sur cinq ans ou durant l'année de la consolidation. Les participations éventuelles de tiers à des sociétés entièrement consolidées sont mentionnées séparément comme parts minoritaires aux fonds propres et au résultat.

Méthode de mise en équivalence

Les sociétés dans lesquelles Helsana détient une participation allant de 20 à 50 pour cent sont portées au bilan selon la méthode de la mise en équivalence, c'est-à-dire en proportion des fonds propres, conformément aux comptes annuels actuels disponibles. Pour les participations aux compagnies d'assurance, l'évaluation est effectuée sur la base des réserves latentes selon leur rapport sur la situation financière.

Date de la consolidation

La date de clôture pour toutes les sociétés entrant dans le périmètre de consolidation est le 31 décembre.

Evénements postérieurs à la date du bilan

La société Procare Prévoyance SA a été cédée par le biais du contrat d'achat d'actionnaire du 18 décembre 2024, l'opération étant conclue le 28 février 2025.

Rapports internes

La totalité des transactions, rapports et bénéfices intermédiaires est éliminée dans le cadre de la consolidation.

2.2 Principes d'évaluation

L'évaluation est effectuée sur la base de critères uniformes. Le principe de base de l'évaluation individuelle des actifs et des passifs est applicable.

Monnaies étrangères

Les conversions de postes en monnaie étrangère s'effectuent aux cours en vigueur au 31 décembre.

Les cours suivants ont été appliqués :

	31.12.2024	31.12.2023
Unité/monnaie	Cours	Cours
1 EUR	0,93845	0,92896
1 USD	0,90617	0,84177
1 GBP	1,13487	1,07161
100 JPY	0,57662	0,59704
1 CAD	0,63014	0,63546
1 AUD	0,56106	0,57394

Placements de capitaux

Immeubles

Les immeubles englobent tout autant des immeubles de rapport que des bâtiments utilisés par Helsana et sont inscrits au bilan à leur valeur vénale actuelle. Les valeurs vénales font l'objet d'une estimation par une société de conseil indépendante au moins tous les trois ans. Les années intermédiaires, les valeurs sont déterminées selon la méthode DCF (Discounted Cash Flow) ou au moyen d'une autre méthode reconnue.

Obligations

Cela comprend les titres à intérêt fixe ou les placements dans des titres similaires sans échéance fixe ou des titres sans prix de remboursement défini de manière fixe. Les placements détenus sont compétitifs et évalués au prix du marché. La variation périodique de la valeur au bilan est comptabilisée dans le compte de résultat.

Actions

Les actions incluent des papiers-valeurs tels que les actions et d'autres titres de nature analogue. Les avoirs en portefeuille sont négociables et évalués à leur valeur du marché. La modification périodique de la valeur du bilan est actée avec effet sur le résultat.

Autres placements de capitaux

Les placements alternatifs et les placements collectifs de capitaux (fonds immobiliers, fonds en obligations, fonds en actions, etc.) sont comptabilisés en tant que position séparée. L'évaluation se fait à la valeur actuelle. La variation périodique de la valeur au bilan est comptabilisée dans le compte de résultat.

Opérations de change à terme

Les produits dérivés comprennent les contrats à terme sur devises et les contrats d'option, les certificats sur indices d'actions ainsi que les futures. Les contrats à terme sur devises ainsi que les options sont utilisés pour couvrir les variations des taux de change et des cours du marché. Les produits dérivés sont évalués à leur valeur de marché sur la base des cours actuels. Les opérations de change à terme sont utilisées pour couvrir les variations des taux de change et des cours du marché et sont évaluées à leur valeur de marché.

Participations

Les participations incluent des parts dans des sociétés détenues à des fins stratégiques. Ces participations sont évaluées au prorata des derniers fonds propres connus (méthode de mise en équivalence). Pour les participations aux compagnies d'assurance, l'évaluation est effectuée sur la base des derniers fonds propres proportionnels connus ainsi que des réserves latentes sur les placements de capitaux selon leur rapport sur la situation financière.

Impôts différés actifs

Les impôts différés sur le rendement se basent sur la perspective du bilan et sont calculés au taux d'imposition applicable.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles font la distinction entre logiciels achetés et projets. Elles sont amorties de façon linéaire sur la base de la durée d'utilisation économique. Pour l'acquisition de logiciels, les montants supérieurs à CHF 500 000.– peuvent être activés. Les montants inférieurs à cette limite sont directement imputés sur le compte de résultat.

Les projets sont amortis dès leur lancement et évalués au maximum selon les frais d'acquisition ou de réalisation. Ces coûts doivent être mesurables et pouvoir être affectés au projet. Seuls les projets à caractère stratégique ou dont le volume d'investissement est supérieur à 3 millions de francs peuvent être activés.

Durée d'utilisation par catégorie de placement :

- Cinq ans pour les projets (plus de dix ans dans les cas justifiés)
- Trois ans pour les logiciels

La valeur est vérifiée chaque année et le poste fait l'objet d'une correction de valeur correspondante.

Immobilisations corporelles

Immobilisations corporelles activées sont amorties de façon linéaire sur la base de la durée d'utilisation économique. Les acquisitions et les acquisitions groupées d'un montant supérieur à CHF 500 000.– peuvent être portées à l'actif dans les biens meubles et les équipements. Les montants inférieurs à cette limite sont directement imputés sur le compte de résultat.

Durée d'utilisation par catégorie de placements :

- 5 ans pour les biens meubles et les équipements
- 3 ans pour le matériel informatique
- 3 ans pour les véhicules

La valeur est vérifiée chaque année et le poste corrigé en conséquence.

Comptes de régularisation actifs

Cette position inclut les dépenses de l'exercice sous revue qui doivent être imputées en tant que charges au prochain exercice comptable ainsi que les produits de l'exercice sous revue qui ne donneront toutefois lieu à des recettes qu'au cours du prochain exercice comptable. Les régularisations actives correspondantes ou les créances qui résultent de bases contractuelles, réglementaires ou légales sont inscrites au bilan.

Créances

Les créances à l'égard des tiers, tels que les preneurs d'assurance, les organisations d'assurance, les agents et intermédiaires, les instances étatiques et autres sont évaluées à la valeur nominale. Le ducroire est évalué sur la base de la structure des échéances et des risques de solvabilité identifiables. Outre les corrections de valeur individuelles pour les risques créanciers connus, des pertes de valeur sont actées pour le risque de défaillance à la lumière de données statistiques. Le calcul de la correction de valeur nécessaire tient compte à la fois de la structure des échéances et du genre de créance (clients privés, clients entreprises, participation aux coûts). Les hypothèses reposent sur les valeurs empiriques des exercices précédents. En prenant pour hypothèse que les pertes sur débiteurs sont identiques aux exercices précédents, un ducroire est constitué au taux de 0,25 % pour les créances ouvertes jusqu'à 180 jours. Pour les créances plus anciennes, dans le cas des sociétés LAMal, le calcul du ducroire tient compte des effets de l'art. 64a LAMal, selon le canton. Les montants totaux des créances sont mis en relation avec les réquisitions de poursuite introduites et les actes de défaut de biens qui en résultent.

Les créances envers des proches sont évaluées à la valeur nominale, compte tenu des corrections de valeur se révélant nécessaires.

Liquidités

Les liquidités comprennent l'encaisse ainsi que les avoirs postaux et bancaires ou d'autres valeurs quasi-monnaie. L'évaluation est effectuée à la valeur nominale. Les éventuelles dépréciations d'actifs sont comptabilisées en conséquence.

Fonds propres

Le capital-actions est le montant nominal. Le capital-actions est divisé en 70 000 actions nominatives ordinaires d'une valeur nominale de 1000 francs.

Les réserves provenant de primes font référence aux versements (agio) dépassant le montant nominal.

Les réserves provenant de bénéfices font référence aux fonds propres générés sous la forme de bénéfices non distribués et reportés à nouveau issus d'exercices antérieurs.

Provisions techniques pour propre compte

Le poste des provisions techniques pour propre compte rassemble les provisions pour sinistres et prestations, les capitaux de couverture, les provisions pour participations aux excédents ainsi que les autres provisions techniques.

Les provisions pour sinistres et prestations sont calculées selon une méthode actuarielle reconnue par le droit de la surveillance (méthode Chain Ladder, p. ex.). Les paramètres de calcul suivants sont retenus pour l'année de survenance et l'année de règlement :

- Année du début du traitement contre année de paiement des prestations de soins
- Année du début du cas contre année de paiement des prestations d'indemnités journalières

La réserve mathématique pour rentes est calculée selon les normes comptables énoncées à l'art. 108 OLAA. La rente sans allocations de renchérissement sert de base de calcul. En cas de coassurance passive, notre part dans la réserve mathématique individuelle indiquée par la compagnie apéritrice est prise en charge.

Dans le segment de l'indemnité journalière de maladie collective, des provisions pour participations aux excédents sont constituées pour les contrats incluant des conventions de participations aux excédents. Ces provisions correspondent à l'espérance mathématique des participations aux excédents à verser après la date de clôture du bilan pour les contrats actifs à la date de clôture du bilan assortis d'une participation aux excédents. L'évaluation des provisions pour participations aux excédents tient compte de l'état actif au jour du bilan ainsi que de l'expérience empirique des sinistres.

Les autres provisions techniques d'assurance contiennent d'autres provisions actuarielles qui sont évaluées conformément au plan d'affaires valable et approuvé. Les provisions de vieillissement sont constituées afin de pouvoir financer à l'avenir les coûts grandissants d'un effectif de personnes assurées toujours plus âgé.

Provisions techniques de fluctuation et de sécurité

Les provisions de fluctuation et de sécurité sont constituées pour les volatilités des provisions techniques d'assurance. Les provisions de fluctuation sont utilisées pour couvrir des frais de prestations élevés imprévisibles ou pour compenser des insuffisances imprévues de couverture des provisions de dommages et prestations et des provisions de vieillissement. Chaque année, une valeur cible et un montant maximal par produit sont calculés. Ces deux valeurs correspondent à l'« expected shortfall » des risques sous-jacents.

Provisions non techniques

Si une sortie de fonds est probable, une provision adéquate est constituée pour les engagements juridiques et factuels découlant d'un événement passé. Le montant des provisions est déterminé sur la base d'une analyse de l'événement passé et du risque économique. Si le facteur temps joue un rôle important, le besoin de provisions doit être actualisé. Les provisions sont réévaluées chaque année.

Provisions pour risques liés aux placements de capitaux

Les provisions pour risques liés aux placements de capitaux ont pour objet de réduire l'impact des volatilités à long terme sur le marché des capitaux. Les provisions sont calculées sur l'ensemble du portefeuille et réévaluées chaque année. Les provisions-cibles et les fourchettes de variation pour les risques liés aux placements de capitaux sont calculées selon le modèle analytique (distribution normale), à l'aide des sensibilités dans les placements de capitaux.

- la fourchette de variation inférieure avec un niveau de sécurité de 99,0 pour cent
- la provision-cible avec un niveau de sécurité de 99,5 pour cent (sociétés LAMal) et de 99,75 pour cent (autres sociétés) défini en interne chez Helsana, à l'instar de l'appétence pour le risque approuvée par le Conseil d'administration
- la fourchette de variation supérieure avec un niveau de sécurité de 99,9 pour cent

Si les placements de capitaux subissent des pertes de valeur particulièrement importantes durant la période sous revue, les provisions pour risques liés aux placements de capitaux peuvent être dissoutes totalement ou partiellement avec effet sur le résultat. Si les placements de capitaux enregistrent des gains de valeur particulièrement importants durant la période sous revue, les provisions pour risques liés aux placements de capitaux peuvent être augmentées jusqu'à la valeur-cible avec effet sur le résultat.

Comptes de régularisation passifs

Cette position inclut les régularisations pour les recettes de l'exercice sous revue qui doivent être créditées en tant que produit sur le prochain exercice comptable ainsi que les charges de l'exercice sous revue qui ne seront payées que lors du prochain exercice comptable. Les régularisations passives correspondantes ou les dettes qui résultent de bases contractuelles, réglementaires ou légales sont inscrites au bilan.

Dettes

Ce poste regroupe essentiellement des engagements à l'égard d'assurés et de fournisseurs de prestations ainsi que des primes facturées par avance. Les prêts octroyés sont également repris dans ce poste. Les dettes sont portées au bilan à la valeur nominale.

3. Périmètre de consolidation 2024

Nom	Branche	Consolidation	Participa- tion en %	Capital en millions de CHF
Helsana SA, Dübendorf	Holding	Intégralement consolidée	100	70,0
- Helsana Assurances SA, Dübendorf	Assurance-maladie	Intégralement consolidée	100	70,0
- Helsana Assurances complémentaires SA, Dübendorf	Assurance-maladie	Intégralement consolidée	100	35,0
- Helsana Protection juridique SA, Aarau	Assurance de protection juridique	Méthode de mise en équivalence	50	3,0
- Helsana Accidents SA, Dübendorf	Assurance-accidents	Intégralement consolidée	100	14,0
- Solida Assurances SA, Zurich	Assurance-accidents	Méthode de mise en équivalence	50	10,0
- Helsana Participations SA, Dübendorf	Holding	Intégralement consolidée	100	0,1
- Health & Medical Service SA, Zurich	Soins de santé	Intégralement consolidée	100	0,1
- Helsana HealthInvest SA, Zurich	Investissement	Intégralement consolidée	100	0,1
- Procure Prévoyance SA, Dübendorf	Services	Intégralement consolidée	100	0,1
- Communauté d'achat HSK SA, Dübendorf	Services	Intégralement consolidée	60	0,1
- Service Sinistres Suisse SA, Zurich	Clarification des recours	Intégralement consolidée	50,9	0,1

4. Commentaires relatifs au compte de résultat consolidé

Montants en milliers de francs	2024	2023
Recettes de primes	8 246 241	7 814 015
Part des réassureurs	-629	-574
Primes acquises pour propre compte	8 245 612	7 813 440
Charges de sinistres et de prestations	-8 569 974	-8 308 121
Participation aux coûts	857 178	840 574
Variation des provisions techniques	-2 231	-109 224
Frais engagés pour restreindre les dommages	-41 373	-41 786
Total charges de sinistres et de prestations pour propre compte	-7 756 400	-7 618 556
Charges de personnel	-414 464	-404 793
Locaux administratifs et installations d'exploitation	-25 483	-32 278
Charges informatiques	-83 221	-85 913
Marketing, publicité et commissions	-124 992	-56 515
Autres charges administratives	42 120	-22 251
Amortissements	-1 292	-1 292
Total charges d'exploitation pour propre compte	-607 332	-603 042
Rendement de produits tiers	31 279	32 103
Intérêts sur les créances et liquidités	18 769	11 048
Autres produits	1 421	2 073
Total autres produits d'exploitation	51 468	45 223
Charges sur les produits tiers	-24 988	-27 788
Charges sur les dettes et liquidités	-1 800	-5 690
Autres charges	-615	-828
Total autres charges d'exploitation	-27 403	-34 307
Résultat hors exploitation de tiers	31 139	29 813
Charges hors exploitation de tiers	-47 300	-42 555
Total résultat hors exploitation	-16 161	-12 742

Montants en milliers de francs	2024	2023
Produits exceptionnels	30	0
Total résultat exceptionnel	30	0
Impôts sur les bénéfices	-43 105	-51 936
Impôts différés sur les bénéfices ¹	-19 192	19 101
Total bénéfices	-62 297	-32 835

¹ Le taux d'impôt différé sur les bénéfices de 17,8 pour cent pour la société LCA, de 18,1 pour cent pour la société LAA et de 18,6 pour cent pour les sociétés de services (année précédente: 18,4 pour cent et 18,8 pour cent pour les sociétés avec déduction des participations) correspond au taux d'imposition escompté.

5. Commentaires relatifs au compte de résultat consolidé – placements de capitaux

Montants en milliers de francs	Rendement courant	Bénéfices réalisés	Bénéfices non réalisés	Total 2024
Produits des placements de capitaux				
Immeubles	21 447	0	9 478	30 926
Obligations	66 833	90 970	266 646	424 449
Actions	28 749	71 074	220 526	320 349
Autres placements de capitaux				
Placements alternatifs	0	1	54 838	54 839
Placements collectifs de capitaux	20 070	8 064	84 785	112 918
Opérations de change à terme	0	48 080	0	48 080
Participations	4 307	0	21 549	25 856
Autres produits des placements de capitaux ¹	9 852	0	0	9 851
Total produits des placements de capitaux	151 259	218 187	657 823	1 027 268

Montants en milliers de francs	Frais administratifs	Pertes réalisées	Pertes non réalisées	Total 2024
Charges des placements de capitaux				
Immeubles	0	0	-5 424	-5 424
Obligations	0	-101 680	-50 766	-152 446
Actions	0	-34 585	-96 509	-131 093
Autres placements de capitaux				
Placements alternatifs	0	-253	-360	-613
Placements collectifs de capitaux	0	-833	-8 062	-8 896
Opérations de change à terme	0	-92 709	-64 477	-157 186
Participations	0	0	-35	-35
Autres charges placements de capitaux ¹	-9 533	0	0	-9 533
Charges de gestion des capitaux	-13 569	0	0	-13 569
Total charges des placements de capitaux	-23 103	-230 061	-225 632	-478 796
Variation de la provision pour risques liés aux placements de capitaux	0	0	-181 820	-181 820
Total résultat des placements 2024	128 155	-11 872	250 371	366 652

¹ Le résultat restant des placements de capitaux comprend le résultat des cours issu de la conversion des devises.

Montants en milliers de francs	Rendement courant	Bénéfices réalisés	Bénéfices non réalisés	Total 2023
Produits des placements de capitaux				
Immeubles	21 308	1 219	1 609	24 136
Obligations	59 572	87 391	342 609	489 572
Actions	28 185	87 824	151 140	267 149
Autres placements de capitaux				
Placements alternatifs	0	5 923	955	6 878
Placements collectifs de capitaux	20 482	6 067	58 596	85 145
Opérations de change à terme	0	31 071	33 864	64 935
Participations ¹	1 998	0	161	2 159
Autres produits des placements de capitaux ²	17 824	0	0	17 824
Total produits des placements de capitaux	149 369	219 495	588 934	957 798

Montants en milliers de francs	Frais administratifs	Pertes réalisées	Pertes non réalisées	Total 2023
Charges des placements de capitaux				
Immeubles	0	0	-7 075	-7 075
Obligations	0	-188 233	-63 782	-252 015
Actions	0	-67 380	-116 719	-184 100
Autres placements de capitaux				
Placements alternatifs	0	-382	-28 930	-29 311
Placements collectifs de capitaux	0	-1 336	-24 070	-25 406
Opérations de change à terme	0	-12 679	-3 352	-16 031
Participations	0	0	-43 826	-43 826
Autres charges placements de capitaux ²	-16 695	0	0	-16 695
Charges de gestion des capitaux	-15 179	0	0	-15 179
Total charges des placements de capitaux	-31 874	-270 010	-287 753	-589 637
Variation de la provision pour risques liés aux placements de capitaux	0	0	-286 000	-286 000
Total résultat des placements 2023	117 495	-50 515	15 181	82 161

¹ Correction de l'évaluation : les participations aux compagnies d'assurance étaient jusqu'à présent évaluées sur la base des fonds propres proportionnels des comptes statutaires selon le CO. Elles seront dorénavant considérées sur la base des fonds propres proportionnels selon les Swiss GAAP RPC. L'évaluation des placements de capitaux au 1er janvier 2023 de KCHF 102 374 et le résultat de la méthode de mise en équivalence de l'année précédente de KCHF -38 352 seront donc corrigés. Cette correction n'a aucune répercussion sur le flux financier issu de l'activité d'entreprise.

² Le résultat restant des placements de capitaux comprend le résultat des cours issu de la conversion des devises.

6. Commentaires relatifs au bilan consolidé – placements de capitaux

Montants en milliers de francs	Situation au 31.12.2023	Entrées/sorties	Variation de l'ajustement d'évaluation	Situation au 31.12.2024
Immeubles ¹	402 427	2 182	4 054	408 663
Obligations	4 271 965	28 819	215 880	4 516 664
Actions	1 343 732	63 496	124 017	1 531 245
Autres placements de capitaux				
Placements alternatifs	246 011	14 138	54 478	314 627
Placements collectifs de capitaux	840 715	17 692	76 722	935 128
Opérations de change à terme	33 403	-33 403	-31 074	-31 074
Participations	121 753	0	21 514	143 268
Placements de capitaux	7 260 006	92 924	465 591	7 818 521

¹ Au 31 décembre 2024, les biens immobiliers en utilisation propre ont une valeur de CHF 23,9 mio. sur le marché.

Montants en milliers de francs	Situation au 31.12.2022	Entrées/sorties	Variation de l'ajustement d'évaluation	Situation au 31.12.2023
Immeubles ¹	423 549	-15 656	-5 466	402 427
Obligations	4 332 933	-339 795	278 827	4 271 965
Actions	1 309 118	193	34 421	1 343 732
Autres placements de capitaux				
Placements alternatifs	271 817	2 169	-27 975	246 011
Placements collectifs de capitaux	773 396	32 792	34 527	840 715
Opérations de change à terme	2 891	0	30 512	33 403
Participations ²	165 417	0	-43 664	121 753
Placements de capitaux	7 279 121	-320 297	301 182	7 260 006

¹ Au 31 décembre 2023, les biens immobiliers en utilisation propre ont une valeur de CHF 27,0 mio. sur le marché.

² Correction de l'évaluation : les participations aux compagnies d'assurance étaient jusqu'à présent évaluées sur la base des fonds propres proportionnels des comptes statutaires selon le CO. Elles seront dorénavant considérées sur la base des fonds propres proportionnels selon les Swiss GAAP RPC. L'évaluation des placements de capitaux au 1er janvier 2023 de KCHF 102 374 et le résultat de la méthode de mise en équivalence de l'année précédente de KCHF -38 352 seront donc corrigés. Cette correction n'a aucune répercussion sur le flux financier issu de l'activité d'entreprise.

7. Opérations de change à terme

Montants en milliers de francs		Devise	Valeurs de marché au 31.12.2024		Valeurs de marché au 31.12.2023	
			Actifs	Passifs	Actifs	Passifs
Opérations à terme	Couverture	SEK	0	0	0	-27
Total en obligations			0	0	0	-27
Opérations à terme	Couverture	USD	0	24 456	26 085	0
Opérations à terme	Couverture	EUR	0	5 116	5 101	0
Opérations à terme	Couverture	GBP	0	1 502	2 217	0
Total opérations de change à terme			0	31 074	33 403	-27

8. Tableau des immobilisations corporelles et incorporelles

Montants en milliers de francs	Mobilier de bureau, machines, équipements	Matériel informatique	Véhicules	Total immob. corporelles	Projets	Total immob. in-corporelles
Valeurs d'acquisition						
Valeurs brutes au 31.12.2023	8 369	2 240	708	11 317	0	0
Entrées de placements	0	250	100	350	0	0
Sorties de placements	0	0	0	0	0	0
Valeurs brutes au 31.12.2024	8 369	2 490	808	11 667	0	0
Corrections de valeur cumulées						
Corrections de valeur au 31.12.2023	-3 759	-2 122	-656	-6 536	0	0
Amortissements planifiés	-1 292	-142	-60	-1 493	0	0
Dépréciations de valeur	0	0	0	0	0	0
Corrections de valeur au 31.12.2024	-5 050	-2 264	-715	-8 030	0	0
Valeurs comptables nettes au 31.12.2024	3 319	225	93	3 637	0	0

Montants en milliers de francs	Mobilier de bureau, machines, équipements	Matériel informatique	Véhicules	Total immob. corporelles	Projets	Total immob. in-corporelles
Valeurs d'acquisition						
Valeurs brutes au 31.12.2022	4 697	2 066	629	7 392	1 952	1 952
Entrées de placements	3 679	176	111	3 967	0	0
Sorties de placements	-6	-2	-32	-41	0	0
Valeurs brutes au 31.12.2023	8 369	2 240	708	11 317	1 952	1 952
Corrections de valeur cumulées						
Corrections de valeur au 31.12.2022	-2 458	-2 048	-604	-5 111	-1 562	-1 562
Amortissements planifiés	-1 294	-70	-51	-1 415	-390	-390
Dépréciations de valeur	-6	-4	0	-10	0	0
Corrections de valeur au 31.12.2023	-3 759	-2 122	-656	-6 536	-1 952	-1 952
Valeurs comptables nettes au 31.12.2023	4 610	118	53	4 781	0	0

9. Comptes de régularisation actifs et passifs

Montants en milliers de francs	31.12.2024	31.12.2023
Intérêts courus sur les placements de capitaux	31 521	28 214
Compensation des risques	303 582	271 808
Autres actifs transitoires	153 756	98 940
Total comptes de régularisation actifs	488 859	398 962
Provisions pour impôts ¹	56 129	0
Régularisations créanciers	18 127	17 688
Régularisation co-assurances	2 854	2 256
Autres passifs transitoires	6 069	6 335
Total comptes de régularisation passifs	83 178	26 279

¹ Les régularisations des impôts courants ont été reclassées en 2024 en régularisations passives.

10. Créances et dettes

Montants en milliers de francs	31.12.2024	31.12.2023
Preneurs d'assurance ¹	478 759	446 073
Organisations d'assurance	4 106	3 516
Organisations et personnes proches	402	340
Organismes étatiques ²	36 248	86 952
Autres créances	51 492	44 909
Total créances	571 007	581 790
Preneurs d'assurance	666 939	719 384
Organisations d'assurance	774	1 206
Fournisseurs de prestations	116 730	127 862
Agents et intermédiaires	1 766	2 361
Organisations et personnes proches	2 250	2 090
Organismes étatiques	19 539	18 356
Autres dettes	225 110	72 231
Total dettes	1 033 109	943 490

¹ Les créances envers des preneurs et preneuses d'assurance sont inscrites à leur valeur nominale en tenant compte des ajustements de valeur économiquement nécessaires. Les créances contiennent des ajustements de valeur à hauteur de KCHF 3347.- (2023 : KCHF 4195.-).

² Comprend la créance pour le 4e trimestre correspondant aux frais de test Covid-19 de 83,2 milliers de francs pris en charge par la Confédération (2023: 234,8 milliers de francs) (total des frais de test Covid-19 pris en charge par la Confédération: 136,9 millions de francs).

11. Provisions techniques

Montants en milliers de francs	Provisions pour sinistres et prestations ¹	Capitaux de couverture ²	Provisions pour participations futures des assurés aux excédents	Autres provisions techniques ³	Total
Situation au 31.12.2023	1 791 755	449 027	110 224	321 066	2 672 068
Constitutions	1 364 565	41 350	81 001	76 498	1 563 414
Dissolutions	-145 510	-21 262	-841	-11 806	-179 419
Utilisation	-1 271 869	-23 769	-74 934	-11 193	-1 381 764
Situation au 31.12.2024	1 738 941	445 348	115 448	374 564	2 674 301

Montants en milliers de francs	Provisions pour sinistres et prestations ¹	Capitaux de couverture ²	Provisions pour participations futures des assurés aux excédents	Autres provisions techniques ³	Total
Situation au 31.12.2022	1 729 943	459 860	62 274	310 770	2 562 846
Constitutions	1 500 224	40 487	79 965	26 132	1 646 808
Dissolutions	-95 364	-26 372	-6 589	-5 296	-133 621
Utilisation	-1 343 049	-24 948	-25 426	-10 540	-1 403 963
Situation au 31.12.2023	1 791 755	449 027	110 224	321 066	2 672 068

¹ La part de réassurance dans les provisions pour sinistres et prestations s'élève à KCHF 0 au 31.12.2024 (KCHF 0 au 31.12.2023).

² Les réserves mathématiques pour les rentes sont décomptées avec un taux d'intérêt technique de 1,0% (2023 : 1,0%). La durée moyenne s'élève à 9,5 ans (2023:9,6 ans).

³ Les provisions techniques restantes se composent des provisions de vieillissement, des fonds con-sacrés à la réduction volontaire des réserves, ainsi que des fonds consacrés à d'autres produits d'assurance obligatoire des soins AOS.

12. Provisions techniques de fluctuation et de sécurité

Montants en milliers de francs	Provisions techniques de fluctuation et de sécurité	Total
Situation au 31.12.2023	1 258 860	1 258 860
Constitutions	133 090	133 090
Dissolutions	-116 853	-116 853
Situation au 31.12.2024	1 275 096	1 275 096

Montants en milliers de francs	Provisions techniques de fluctuation et de sécurité	Total
Situation au 31.12.2022	1 307 929	1 307 929
Constitutions	85 226	85 226
Dissolutions	-134 295	-134 295
Situation au 31.12.2023	1 258 860	1 258 860

13. Provisions non techniques

Montants en milliers de francs	Personnel/ courtiers ¹	Impôts ²	Impôts différés passifs ³	Autres ⁴	Total
Situation au 31.12.2023	17 486	27 763	0	6 660	51 910
Constitutions	26 859	0	1 368	16 452	44 679
Dissolutions	-17 240	0	0	-1 316	-18 556
Utilisation	-8 958	0	0	-14 891	-23 849
Reclassifications	0	-27 763	238	37	-27 488
Situation au 31.12.2024	18 147	0	1 606	6 942	26 695
dont provisions à court terme	18 147	0	1 606	6 942	26 695

Montants en milliers de francs	Personnel/ courtiers ¹	Impôts ²	Autres ⁴	Total
Situation au 31.12.2022	24 764	1 769	7 642	34 175
Constitutions	33 122	25 998	15 311	74 431
Dissolutions	-14 395	-4	-3 970	-18 368
Utilisation	-26 006	0	-12 322	-38 328
Situation au 31.12.2023	17 486	27 763	6 660	51 910
dont provisions à court terme	17 486	27 763	6 660	51 910

¹ Le poste « Personnel/courtage » comprend les provisions pour les rémunérations variables, y compris les charges sociales et le droit aux vacances du personnel.

² Les régularisations des impôts courants ont été reclassées en 2024 en régularisations passives.

³ La régularisation de l'impôt différé sur le rendement se base sur une perspective de bilan et a été calculée en utilisant la méthode de la comprehensive liability (taux d'imposition en vigueur ou attendus à l'avenir). Sur la base de ces calculs, il en résulte un taux d'imposition de 18,4 % pour l'exercice sous revue ou de 18,8 % pour les sociétés avec déduction des participations.

⁴ Le poste « Autres » inclut principalement les provisions pour les points Plus Helsana.

14. Provisions pour risques liés aux placements de capitaux

Montants en milliers de francs	Provision pour risques liés aux placements de capitaux	Total
Situation au 31.12.2023	864 200	864 200
Constitutions	181 820	181 820
Dissolutions	0	0
Situation au 31.12.2024	1 046 020	1 046 020

Montants en milliers de francs	Provision pour risques liés aux placements de capitaux	Total
Situation au 31.12.2022	578 200	578 200
Constitutions	286 000	286 000
Dissolutions	0	0
Situation au 31.12.2023	864 200	864 200

15. Dettes envers des institutions de prévoyance

Montants en milliers de francs	Excédent (+) ou insuffisance (-) de couverture selon l'institution de prévoyance ¹		Charges de prévoyance dans les charges de personnel	
	31.12.2023	31.12.2022	31.12.2024	31.12.2023
Fondation de prévoyance du personnel d'Helsana Assurances SA	210 199	101 150	39 416	38 564
Totale	210 199	101 150	39 416	38 564

¹ Les données sont basées sur les comptes annuels audités 2022 et 2023 de la Fondation de prévoyance du personnel d'Helsana Assurances SA. Les valeurs peuvent être consultées dans les comptes annuels 2023.

16. Autres indications

Sûretés pour engagements propres, réserve de propriété (hors fortune liée)

Au 31.12.2024, il n’y avait aucune sûreté pour engagements propres.

Créances/dettes éventuelles

Dans le cadre de l'imposition de groupe TVA, le Groupe Helsana est solidairement responsable des dettes des sociétés du groupe à l'égard de l'Administration fédérale des contributions. Le groupe TVA inclut les sociétés intégralement consolidées et la Fondation Sana.

Les placements alternatifs font l'objet d'obligation de versements supplémentaires pour un montant total de KCHF 12 286 (2023: KCHF 16 317).

Principales sociétés proches

Montants en milliers de francs	Transactions avec le Groupe Helsana (en termes nets) ¹		Portefeuille des créances		Portefeuille des dettes	
	2024	2023	31.12.2024	31.12.2023	31.12.2024	31.12.2023
Nom						
Solida Assurances SA, 8048 Zurich	11 499	11 503	549	58	2 093	1 993
Helsana Protection juridique SA, 5000 Aarau	22 662	22 644	0	0	158	97

¹ Les transactions avec des sociétés proches incluent la somme des décomptes de ces sociétés, qui contiennent les primes nettes cédées moins les éventuelles participations aux excédents et les frais d'administration.



Helsana SA

Dübendorf

Rapport de l'organe de révision
à l'Assemblée générale
sur les comptes consolidés 2024

Rapport de l'organe de révision

à l'Assemblée générale de Helsana SA, Dübendorf

Rapport sur l'audit des comptes consolidés

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de Helsana SA et ses filiales (le groupe), comprenant le compte de résultat consolidé, le bilan consolidé, le tableau de flux de trésorerie consolidé, et le tableau des fonds propres consolidés pour l'exercice clos au 31 décembre 2024, ainsi que l'annexe aux comptes consolidés, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes consolidés (pages 18 à 47) donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière consolidés du groupe au 31 décembre 2024, ainsi que de ses résultats et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date conformément aux Swiss GAAP RPC et sont conformes à la loi suisse.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes consolidés » de notre rapport. Nous sommes indépendants du groupe, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres points

Les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 ont été audités par un autre organe de révision qui a exprimé, dans son rapport en date du 29 février 2024, une opinion d'audit non modifiée sur ces comptes consolidés.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'administration. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels, des comptes consolidés et de nos rapports correspondants.

Notre opinion d'audit sur les comptes consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes consolidés ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent, par ailleurs, comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

Responsabilités du Conseil d'administration relatives aux comptes consolidés

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes consolidés lesquels donnent une image fidèle conformément aux Swiss GAAP RPC et aux dispositions légales. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

PricewaterhouseCoopers AG, Birchstrasse 160, 8050 Zürich
Téléfon: +41 58 792 44 00, www.pwc.ch

PricewaterhouseCoopers AG est membre du réseau mondial PwC, un réseau de sociétés juridiquement autonomes et indépendantes les unes des autres.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, le Conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité du groupe à poursuivre ses activités et d'établir les comptes consolidés sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le Conseil d'administration a l'intention de liquider le groupe ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes consolidés

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- Nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne du groupe.
- Nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation appliqué et, sur la base des éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations à ce sujet fournies dans les comptes consolidés ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion d'audit modifiée. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des situations ou événements futurs peuvent cependant amener le groupe à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation dans son ensemble, la structure et le contenu des comptes consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et estimons si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle à donner une présentation sincère.
- Nous planifions et réalisons l'audit des comptes consolidés afin de recueillir des éléments probants suffisants et appropriés sur les informations financières des entités ou des unités du groupe pour servir de fondement à la formation d'une opinion d'audit sur les comptes consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la revue des travaux d'audit effectués pour les besoins de l'audit des comptes consolidés. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons au Conseil d'administration ou à sa commission compétente, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne, relevée au cours de notre audit.



Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes consolidés, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

Nous recommandons d'approuver les comptes consolidés qui vous sont soumis.

PricewaterhouseCoopers AG

Martin Schwörer
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Severin Merkle
Expert-réviseur agréé

Zurich, le 27 février 2025

Impressum

Helsana rapport de gestion 2024

Éditeur

Helsana Assurances SA
Case postale
8081 Zurich
Téléphone +41 58 340 12 12
public.relations@helsana.ch
helsana.ch

Responsabilité générale

Tobias Lux, Helsana Assurances SA

Responsable de projet

Diana Knecht, Helsana Assurances SA

Équipe de projet et de rédaction

Wolfram Strüwe, Marco Müller, Timmy Vilhelmsson (toutes Helsana Assurances SA)

Financials

Beat Riedle, Tamara Bucher, Manuela Götz (toutes Helsana Assurances SA)

Conception, mise en œuvre technique et hébergement du site Internet

Neidhart + Schön Group AG, Zurich

Photos

BOOSTR GmbH, Gian Marco Castelberg, Univers visuel Helsana, iStock, Adobe Stock

Correction et traduction

Supertext AG, Zurich
Visinand Communications, Lausanne

Impression

Stämpfli AG, Wallisellen



Pour la version en ligne du
Helsana rapport de gestion 2024.

Nous sommes là pour vous.

Groupe Helsana
0844 80 81 82
helsana.ch/contact
helsana.ch/sites

Distingué par les meilleures notes.

